

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 22 avril 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 12/04/2022

Présents : 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Représentés :

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Matthieu DEBLED

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales 2022 - DE_2022_003

Madame le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la taxe d'habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire, est versé par l'Etat.

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022,
- FIXE pour 2022 le taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	45.74 %	45.74 %
Taxe foncière sur non bâti	35.80 %	35.80 %

Monsieur Benoît BENSCH arrivant à 18h40 à partir de la deuxième délibération, n'a pu prendre part au vote.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___